

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 JANVIER 2018 - 19H30

**Présents** : M.Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, LOBJOIS Corine, CHAPTARD Michel, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ALVES Laurence.

**Absents** : M. DE JESUS José (procuration à Mme Courtadon), M. ESTIER Pascal (procuration à Mme Lonchambon), M. BERTHIER Yannick (procuration à Mme Alves), BOUCETTA Mounia.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- TRAVAUX
- AFFAIRES FONCIERES
- AFFAIRES FINANCIERES
- ASSAINISSEMENT
- INTERCOMMUNALITE
- DICRIM
- QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

Public : 2 personnes.

Le compte-rendu du 19 décembre 2017 a été lu par Mme Isabelle Mège et approuvé avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

M. le Maire adresse ses vœux à tous les conseillers municipaux pour 2018.

### **TRAVAUX** :

**Stade municipal** : Les travaux sont en cours de finition avec l'installation de la cuisine.

Des avenants pour travaux supplémentaires sur les lots 00 – 01 - 05 – 07 et 08 sont à valider: La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 janvier 2018 et a approuvé les avenants suivants :

Pour la partie « Gros œuvre », l'entreprise Coudert a repris l'enrobé sur toute la longueur devant le bâtiment « vestiaires » et devant la salle annexe..

L'entreprise Tournobois va effectuer trois « casquettes » devant les entrées arrière de la salle et l'accès aux vestiaires par l'escalier.

Une pose plus importante de carrelage par l'entreprise Mazet, a été réalisée à l'intérieur de la salle.

Pour la partie plomberie, un piquage en direct de l'eau chaude a été demandé pour l'évier de la salle intérieure.

Pour la partie cuisine, un choix a été effectué pour l'acquisition d'un grand réfrigérateur afin de compléter l'ensemble de l'aménagement.

N° lot – Nom entreprise	Montant marché initial	Montant 1 <sup>er</sup> avenant	Montant 2 <sup>ème</sup> avenant	Nouveau montant du marché
Lot 00 – Ent. COUDERT	40 902,20 € HT	2 631,50 € HT	<b>2 369.50 € HT</b>	45 903.20 € HT
Lot 01 – Ent. TOURNOBOIS	11 357.88 € HT	<b>1 528.00 € HT</b>		12 885.88 € HT
Lot 05 – Ent. MAZET	12 365.40 € HT	<b>1 198.66 € HT</b>		13 564.06 € HT
Lot 07 – Ent. MAGNE	27 891,06 € HT	872,90 € HT	<b>671.83 € HT</b>	29 435.79 € HT
Lot 08 – Ent ADS	10 853.78 € HT	<b>2 129.41 € HT</b>		12 983.19 € HT

Le Conseil Municipal approuve les avenants ci-dessus avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Foyer rural : Des travaux ont été réalisés par l'équipe technique communale et un avenant de 760 € en moins doit être signé avec l'entreprise TOURNOBOIS.

N° lot – Nom entreprise	Montant marché initial	Montant avenant	Nouveau montant du marché
Lot 02 – Ent. TOURNOBOIS	12 730.00 € HT	- 760.00 € HT	11 970.00 € HT

Le Conseil Municipal approuve cet avenant avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Travaux d'accessibilité de la Mairie – la Maison des Jeunes et le cimetière :

Plusieurs entreprises ont été consultées pour le lot 1 de VRD. La Commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 23 janvier 2018. Les montants sont les suivants :

Lot n° 1 –	Montant marché	Entreprise retenue
ENT. GATP	36 706 € HT	
ENT. COUDERT	23 788 € HT	X

Le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : décide de retenir l'entreprise COUDERT pour un montant de 23788 € HT, soit 28 545.60 € TTC.

Travaux d'accessibilité de la Gendarmerie et de l'église : Le Conseil Municipal avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : décide de confier à l'Atelier Jean-Paul CRISTINA Architectes la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en accessibilité de la Gendarmerie et de l'église des Ancizes, pour un montant d'honoraires de 6 700 € HT, soit 8 040 € TTC.

Salle de Comps : Un four de réchauffage, une table inox et des plaques chauffantes sont en cours d'installation.

#### **AFFAIRES FONCIERES** :

Déclaration d'intention d'aliéner : le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, sur les propriétés suivantes :

- AV 445 avec habitation d'une superficie de 906 m<sup>2</sup> vendue par M. LAMIABLE Jack au profit de M. Albino MATOS et Mme Sonia RODRIGUES BAPTISTA. Le prix de vente est fixé à 120 000 €.

- AV 36 - 322 avec habitation d'une superficie totale de 1543 m<sup>2</sup> vendue par M. Thierry BLANCHET et Mme Valérie BOUYAC au profit de M. Thomas QUEMENER et Mme Amandine JUGE. Le prix de vente est fixé à 145 000 €.

Tarif de location de l'appartement de La Poste : M. le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'arrivée des familles de réfugiés dans la commune, l'Association VILTAIS a délégué une de ses représentantes qui est en charge du suivi des familles pendant un an. Cette personne doit être logée sur place afin d'éviter de longs déplacements. C'est pourquoi M. le Maire propose de l'installer dans le logement au-dessus de la Poste. Il est nécessaire de fixer le loyer de l'appartement, compte tenu de son état actuel et du caractère social de cet hébergement. Le Conseil Municipal décide avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : de fixer le tarif de location de l'appartement de La Poste à 300 € par mois chauffage compris, à compter du 1<sup>er</sup> février 2018, de demander un dépôt de garantie d'un mois de loyer.

Propriétés Mmes Lebartz et Bourgeois : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été destinataire d'un courrier de l'agence ORPI mandatée par Mmes Le Bartz et Bourgeois pour la mise en vente de leurs terrains sur la commune.

Les parcelles sont cadastrées :

<i>Parcelles</i>	<i>Superficie</i>	<i>Zone du PLU</i>
AP 10	2325 M <sup>2</sup>	UG avec emplacement réservé
AP 43	6440 m <sup>2</sup>	N
AN 242	4680 M <sup>2</sup>	A
AN 258	5535 M <sup>2</sup>	N avec zone humide

Il demande au Conseil Municipal d'examiner cette proposition. Le Conseil Municipal décide avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : de solliciter le SMAF pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AP 10 d'une superficie de 2325 m<sup>2</sup> et qui constitue un emplacement réservé pour une « coupure verte de connexité territoriale ».

#### **AFFAIRES FINANCIERES** :

Une réunion de préparation du budget aura lieu dans le mois de mars.

#### **ASSAINISSEMENT** :

Mise aux normes de la STEP de Tournobert – Missions complémentaires :

Monsieur le Maire rappelle les travaux de mise aux normes de la station d'épuration de Tournobert. Il indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de s'attacher les services d'un bureau d'études géotechniques, d'un bureau de contrôle technique et d'un coordonnateur SPS. Des bureaux d'études ont été consultés. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 janvier 2018 et a approuvé les choix suivants :

MISSIONS	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT DU MARCHE HT	MONTANT DU MARCHE TTC
Etudes géotechniques	Alpha BTP nord	3 491.00 € HT	4189.20 € TTC
Contrôle technique	Bureau VERITAS	3 987.00 € HT	4784.40 € TTC
Coordination SPS	Apave sud-ouest	4 150.00 € HT	4980.00 € TTC

Le Conseil Municipal décide avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : d'approuver les marchés à intervenir avec les bureaux d'études cités ci-dessus, sous réserve de l'obtention des subventions, sinon les travaux et les missions annexes seraient reportés.

Zonage d'assainissement : Monsieur le Maire rappelle l'approbation du PLU le 19 décembre 2017. Parallèlement, il a souhaité actualiser le plan de zonage d'assainissement et a confié cette mission au Cabinet C2EA.

L'adjoint en charge de l'assainissement M. Mazon rappelle que la commune est soumise à 2 zonages (assainissement collectif et assainissement non collectif). La dernière étude datait de 2003. Une étude pour le village de Fontelun a donc été demandée.

A Fontelun, l'habitat étant très espacé, il est judicieux de ne pas faire réaliser un assainissement collectif.

Une station reviendrait à un coût de 320.000 € et ne serait que très peu subventionnée.

Un assainissement autonome semble donc préférable pour un coût moindre de 84.000 € (hors contrôles annuels) pour 22 maisons.

Des aides du Conseil Départemental et du syndicat existent pour ce type d'assainissement.

M. Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport final qui devra ensuite être transmis à la DREAL pour avis. Le Conseil Municipal décide avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : d'approuver le rapport final du zonage d'assainissement de la commune réalisé par le Cabinet C2EA, d'autoriser le Maire à saisir l'autorité environnementale de la DREAL pour avis, et à diligenter l'enquête publique.

#### **DICRIM :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est concernée par le plan de prévention des risques inondation et doit élaborer un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) devant être diffusé largement à la population et contenant les informations sur les risques majeurs présents sur le territoire communal et la conduite à tenir quand ceux-ci deviennent réalité. Le Conseil Municipal avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : approuve le projet de DICRIM proposé et autorise le Maire à le diffuser auprès de la population.

#### **INTERCOMMUNALITE :**

Tableau de voirie communale : Monsieur le Maire rappelle la nécessité de mise à jour du tableau de la voirie communale exécuté par le Cabinet Géo-Conception et présenté à la réunion du 28 juin 2016 qui comprenait 58 708 mètres linéaires. Suite à une nouvelle mise à jour, le Cabinet Géo-conception a présenté le tableau définitif qui comprend 47 676 mètres linéaires de voirie. Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du tableau de voirie modifié, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 4 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, décide : d'approuver la mise à jour définitive du tableau de classement des voies communales, afin d'y intégrer l'ensemble des voies classées ; de fixer la longueur totale des voies communales à 47 676 mètres linéaires et la superficie des voies communales à caractère de places publiques à 4 730 mètres carrés.

TAP : Consécutivement à une loi qui deviendra effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il sera demandé à ce qu'une seule collectivité soit en charge des Temps d'Activités Périscolaires. La Communauté de communes se propose de prendre la gestion totale des TAP à la prochaine rentrée scolaire en contrepartie du reversement du fonds d'amorçage des communes. Une décision doit être prise avant le 03 avril 2018.

EHPAD : Un appel à candidatures a été lancé pour retenir le cabinet de maîtrise d'œuvre : le cabinet CRR a été retenu à l'unanimité. Les travaux s'élèveront à 3,6 millions d'euros, les frais d'honoraires à 11.32 %. Le dossier va évoluer avec les différents Avant Projets et sera soumis au Conseil Départemental et l'ARS pour avis conforme. La construction pourrait se réaliser sur 2019 – 2020 avec un achèvement espéré des travaux à l'automne 2020.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Démissions : M. le Maire informe le conseil que Mme Mounia Boucetta, conseillère municipale, lui a adressé un courrier de démission pour raisons personnelles. Il sera pourvu à son remplacement par le prochain candidat sur la liste majoritaire.

Mme Raquel Ferreira a quant à elle adressé sa démission du conseil communautaire.

Monsieur Laurent Mazon a fait part au Maire également de son souhait de ne plus siéger au Conseil Communautaire pour raison de disponibilité. Sa lettre doit parvenir dans les jours suivants.

Une nouvelle élection des deux conseillers communautaires sera organisée après information du Président de la Communauté de communes et acceptation.

Réfugiés : Deux familles et deux colocataires sont installés sur la commune. Les enfants ont été accueillis à l'école primaire et au collège. Des cours d'alphabétisation leur sont proposés et mis en place par l'association VILTAIS.

Zones blanches : Suite au repérage sur les villages de Coureix, La Garde et Sagnes, des propositions de terrains ont été faites à ORANGE pour l'implantation d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile.

Entreprise CHIMIREC : L'entreprise s'est installée dans la zone de Queuille sur une surface de 5 Ha.

Motion pour la cour d'appel de RIOM : Le Conseil municipal avec 14 voix pour et 4 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : sollicite de Madame la garde des Sceaux le maintien de la Cour d'appel de plein exercice à Riom.

Master des Volcans 2018 sur le Lac des Fades : Cette compétition de pêche sportive se déroulera les 1 et 2 avril 2018. Une subvention leur sera attribuée dès le vote du budget.

La Ballade du Journal : cette manifestation sera organisée sur la commune en partenariat avec le journal La Montagne le dimanche 25 mars 2018. 3 circuits de randonnée seront proposés aux participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.

\*\*\*\*\*